



AU FIL DES JOURS

06 MARS 2018 N° 132

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

© Shop-blog.fr



PRESENCE DANS LES MEDIAS

Pierre ERBS, Président de la CFR, interviewé dans l'émission **C à dire** sur France 5, le lundi 19 février. Celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'y assister en direct, peuvent utiliser le lien ci-dessous : https://youtu.be/SdAK_hHaY_8

DERNIERE MINUTE

Non, les retraités ne sont pas des nantis et le Gouvernement a tort de ne pas écouter l'exaspération qui monte parmi eux. Tous les jours, à la CFR, nous recevons les témoignages de retraités qui se sentent victimes de la politique qui est menée. **Certains syndicats organisent une journée de manifestations le 15 mars prochain contre l'augmentation de la CSG.**

La CFR n'y participera pas car, même si elle partage le mécontentement qui s'exprimera, elle ne partage pas l'analyse des organisateurs de cette manifestation. Pour notre part nous n'avons jamais contesté l'augmentation de la CSG car elle concerne l'ensemble de la population. Ce que nous contestons c'est la discrimination dont sont l'objet les retraités qui, à l'inverse des autres catégories sociales, ne bénéficient d'aucune mesure de compensation et se retrouvent être les seuls à devoir payer une cotisation d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires et les seuls à ne pas pouvoir déduire de leur revenu imposable leurs cotisations d'assurance complémentaire santé. Le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques est de ce fait rompu. Sur ces sujets nous avons mené depuis des mois des actions en direction des Parlementaires et nous avons interpellé le Gouvernement en développant un argumentaire qui est difficile à réfuter. Nous n'avons pas encore obtenu le résultat espéré mais nous n'avons pas renoncé. Certaines batailles peuvent s'avérer longues mais la pression constante que nous allons continuer d'exercer finira par faire entendre la voix de notre million et demi d'adhérents.

Pierre ERBS, Président de la CFR



CFR Confédération Française des Retraités

Communiqué de presse n°131
Paris, le 10 février 2018

La colère des retraités

Les 16 millions de retraités ne sont pas des va-t-en-guerre et connaissent l'état des finances du pays

- Ils approuvent l'élargissement du financement de la protection sociale sur une base plus large comme Michel Rocard l'avait initié avec la création de la CSG.
- Ils comprennent le souci des pouvoirs publics d'améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes.
- Ils approuvent l'intention du Président de bâtir un nouveau régime de retraite, applicable à tous, comme la CFR le demande depuis de nombreuses années.

Mais ils refusent d'être discriminés et traités comme des citoyens de seconde zone

- Ils ne comprennent pas pourquoi la majorité d'entre eux devraient être les seuls à devoir acquitter une cotisation maladie spécifique alors qu'elle est supprimée pour les autres et que le coût final de leur complémentaire santé est trois fois plus élevé que pour les actifs.
- Ils ne comprennent pas pourquoi, alors que pouvoir d'achat du reste de la population est amélioré ou au minimum maintenu, l'augmentation du taux de la CSG se traduit pour la majorité d'entre eux par une amputation de leur pouvoir d'achat.
- Ils rappellent que pour eux, ces amputations, s'additionnent depuis des années sans espoir de « retour à meilleure fortune ». **Pour eux, l'amputation est définitive et cumulative.**

La Confédération Française des Retraités rappelle les revendications de son 1,5 million d'adhérents.

- **Supprimer la cotisation maladie** sur les retraites complémentaires des anciens salariés comme elle l'a été pour les actifs.
- Permettre aux retraités de **déduire de leur revenu imposable leur cotisation de complémentaire santé** comme cela est permis aux actifs.

ACTUALITES

Séminaire du Conseil de la CNSA* : 13 février 2018

Ce séminaire d'une journée a rassemblé les membres du Conseil dans une formule souple et participative. Il avait pour buts d'une part de réfléchir au cadrage budgétaire de la caisse ainsi qu'à la préparation du chapitre prospectif du rapport annuel "Transition inclusive dans la transformation de l'offre : quels principes directeurs? Quelles conditions de réussite".

Sur le cadrage budgétaire il s'agissait en particulier de réfléchir à une utilisation pérenne et correspondant bien aux missions de la CNSA des "réserves", c'est à dire des excédents constatés certaines années à cause de dépenses non exécutées faute, par exemple, de textes régissant l'utilisation de certaines recettes (exemple la CASA*).

La réflexion sur la société inclusive, terme venant du monde du handicap, a mis en évidence les passerelles entre handicap et perte d'autonomie des personnes âgées. Cette notion semble riche, et elle fera l'objet d'un article dans le prochain Courrier des Retraités.

Sylvain Denis

CNSA : Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CASA : Contribution additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

Age moyen de départ à la retraite

Selon une étude de la DREES ⁽¹⁾, entre 2010 et fin 2016 l'âge moyen de départ à la retraite a augmenté d'1 an et 4 mois et se situe à 61 ans et 10 mois. La différence entre homme et femme est de 7 mois : 61 ans et 6 mois pour Monsieur et 62 ans et 1 mois pour Madame.

DREES = Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques.

RETRAITE

Lors de sa dernière réunion, la Commission Retraites CFR a évoqué le souvenir de Jacques Portevin, membre de la commission depuis 2014.

Colère des retraités

Après le communiqué de presse du 15 février « *La colère des retraités ... qui refusent d'être discriminés et traités comme des citoyens de seconde zone tout en connaissant l'état des finances du pays* », communiqué que 80 % des députés ont lu sur internet et dont 250 ont remercié la CFR, la chaîne 5 dans son émission « *C à dire* » reprenant le thème du communiqué (*la colère monte*) a donné à Pierre Erbs l'occasion de revenir sur les raisons de cette colère des 8 millions de retraités dont la hausse de CSG ampute le pouvoir d'achat. Comme Christian Bourreau lors d'une interview récente sur la chaîne LCI, il a expliqué que la hausse de 1,7 % s'appliquait en fait au total des pensions du foyer fiscal, total calculé avant l'abattement pour les retraités, abattement dit "de 10%" mais en réalité limité à 3752 € par foyer, ce qui peut porter la hausse réelle à plus près de 2% que de 1,7 %, d'où la mauvaise surprise possible. Ils ont tous deux insisté sur le caractère définitif et cumulatif de cette amputation déjà souligné dans le Communiqué de presse. Si, toujours au cours de son interview, Pierre Erbs a redit l'attachement sans faille de la CFR à la solidarité intergénérationnelle, il a rappelé que la CFR n'avait pas



© Hauts de France Media

demandé d'exonération de la hausse de CSG pour les retraités, mais simplement que, justice élémentaire, les contreparties ne soient pas réservées aux seuls actifs et à la Fonction publique.

Il a par ailleurs énoncé à nouveau les deux contreparties qu'il avait suggérées au Chef de l'Etat dans sa lettre du 16 janvier et reprises dans le communiqué de presse. Elles comprennent « *la suppression de la cotisation de 1 % d'assurance maladie prélevée sur les retraites complémentaires du secteur privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés* ».

Cette position expliquée à deux reprises par lettre à Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, à qui E. Macron avait confié dès juin l'étude du dossier, n'a à ce jour pas suscité la moindre réaction, attitude choquante et particulièrement dédaigneuse à l'égard du monde des retraités qui, de toute manière, ne cesseront pas d'essayer d'obtenir justice.

Régime unique / universel de Retraite

La justice, sous tous ses aspects, doit être l'âme de la réforme. Ce ne sera pas facile. Comme pour tous les problèmes qui fâchent, dette et ferroviaire par exemple, le gouvernement devra tenir un discours de vérité sans reculer devant l'explication de ce que coûte à la France actuellement et depuis longtemps le traitement inéquitable des pensions du public et du privé. L'alignement indispensable des deux régimes doit réduire le coût total des retraites françaises, 300 milliards d'euros par an (14 % du PIB), largement supérieur par retraité à celui de nos partenaires européens. La Cour des Comptes critique vivement l'importance de ce poids et, comme les banques et les compagnies d'assurance, elle encouragerait volontiers, dans le cadre de la réforme, toute augmentation de la partie capitalisation. Pour information, le taux de cotisation retraite en Suède comprend 16 % de répartition et 2,5 % de capitalisation soit 18,5 % au total.

La réforme souhaitée par la CFR, dont un résumé du projet avait été transmis à Jean-Paul Delevoye dès sa nomination comme Haut-Commissaire pour la piloter et qui voit en elle « *un véritable projet de société* », devra de toute façon conserver tous les aspects de la pertinence du principe de répartition.

L'invitation sans ambiguïté faite par JP. Delevoye lui-même à P. Erbs et F. Bellanger lorsqu'il les a reçus de mettre le plus tôt possible en contact sa propre équipe avec celle des experts de la CFR est de bon augure. A cette fin, l'équipe CFR menée par Yves Humez a déjà détaillé un plan de travail encadrant les réflexions devant permettre de faire des propositions à l'équipe Delevoye d'ici environ deux mois.

Pierre Lange



Ilona34.kif.fr

NOS FEDERATIONS

Stages de formation



© Territoires des langues

La FORMATION CDCA* se déplace dans les régions

Prochain Stage en Occitanie, le 6 avril 2018, à TOULOUSE

Après le succès des 4 premières Sessions du Stage de Formation CDCA à Paris en 2017, l'équipe de Formation de l'UFR animée par **Daniel THOMAS**, vous propose une cinquième session prévue le :

Vendredi 6 avril 2018
A la CARSAT Midi - Pyrénées
2, rue Georges Vivent 31100 TOULOUSE
de 9h00 à 16h30

Vous avez été nommé au CDCA de votre département, que vous soyez titulaire ou suppléant, n'hésitez pas à vous inscrire.

Rappelons que ce stage est réservé aux adhérents des associations membres de l'une des six Fédérations de la CFR (ANR, CNR-UFRB, CNRPL, FNAR, Génération Mouvement et UFR). Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à sa Fédération.

A l'occasion de la session précédente, une liste de pré-inscriptions a été établie pour les quelques personnes dont les candidatures n'avaient pas été validées faute de place. Ces pré-inscriptions restent valables. Pour le reste, les personnes des Fédérations de la CFR qui siègent dans un CDCA d'Occitanie sont prioritaires pour participer à cette 5^{ème} Session CDCA à Toulouse. Le nombre de places étant limité, les candidatures seront retenues en fonction des dates d'enregistrement.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR du 83/87 avenue d'Italie 75013 Paris. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons en particulier aux adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire au stage du 6 avril 2018, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

FNAR

La FNAR et les EHPAD*

La FNAR rappelle avec insistance le poids des restes à charge (RAC) trop important et les conditions restrictives appliquées par les départements à l'attribution de l'ASH*. Elle souligne les difficultés des résidents et de leurs familles pour financer l'hébergement en établissements, difficultés dues aux décalages importants entre les ressources des personnes et les coûts facturés. La FNAR se préoccupe de l'amélioration du traitement des personnes, dans la dignité et l'équité. Elle veut du personnel bien formé, stable et des organisations du travail adaptées.

(Transmis à France Assos Santé le 2 février)

EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ASH = Aide Sociale à l'Habitat

A COMME ... ASSOCIATIONS

Le 08/02 : Assemblée générale de l'UFR 18

Elle s'est déroulée au centre de loisirs de Saint Douchard.

Nous avons regretté l'absence de nos députés retenus en séance à l'Assemblée nationale. Cette assemblée, placée sous la présidence de Jean-Bernard GILBERT, a été comme chaque année l'occasion de nombreux échanges d'informations sur la vie de l'association. Les participants ont été particulièrement intéressés par le rapport moral, le site internet de l'association et le futur CDCA*, les activités de l'UFR 18 et par la présentation du nouveau directeur de l'usine MICHELIN.

Le vice-président du conseil départemental, Monsieur Thierry VALLEE, a écouté nos doléances, notre travail est reconnu et de très bonne qualité.

Enfin, l'assistance a également beaucoup apprécié un exposé de notre président national Christian BOURREAU sur le mécontentement dû à l'augmentation de la CSG sur leur retraite et l'inquiétude des retraités quant à leur pouvoir d'achat. Suite aux thèmes exposés un débat avec les adhérents et les différents responsables a été engagé.

L'ensemble des adhérents ont approuvé la modification pour l'AG 2019 qui aura lieu le matin et sera suivie d'un repas pour l'ensemble des participants. L'assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié avec les adhérents dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Jean-Bernard Gilbert

CDCA = Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Les 13/02, 15/02 et 23/02 : Assemblées annuelles de l'ARCEA*

Les AG de 4 sections de l'ARCEA* (ARCEA-Saclay, ARCEA-Pierrelatte, ARCEA-Bretagne et ARCEA-Valduc), avaient été programmées en février. Par suite des intempéries qui ont bloqué la circulation en Ile de France Sud durant plusieurs jours, celle de l'ARCEA-Saclay prévue le 8 février a été annulée et **reportée au 12 avril**.

Dans les 3 autres AG qui se sont tenues effectivement, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, Raymonde Boschiero, Trésorière générale, Marie-Noëlle Gaiffier, Secrétaire générale (pour Pierrelatte) et Gérard Lucas, Vice-président de l'ARCEA qui représentait également l'UFR.

A cette occasion, le point des actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2017 ont été présentés sur : l'augmentation de la CSG, la mise en place des CDCA et le projet de Retraite Universelle.

• **La première AG s'est tenue le 13/02 à Pierrelatte**, sous la présidence de Guy Durand, Président par intérim, suite au décès de Pasquale Palermo survenu brutalement fin 2017. Un hommage émouvant a été rendu à l'ancien président par l'ensemble des adhérents venus très nombreux. Simone Palermo, qui continuera à s'occuper de la Section, a tenu à remercier personnellement les adhérents des nombreux soutiens et témoignages qu'elle a reçus dans cette période difficile. Le nouveau président a ensuite présenté le rapport moral avec comme objectif de constituer un Bureau renforcé et rajeuni, afin d'assurer la pérennité de l'ARCEA Pierrelatte. Dans cet esprit, Gérald Imbard, nouvel adhérent à l'ARCEA Pierrelatte et membre du Bureau, a présenté le projet de mise en place du futur site internet de la Section. René Colenson, ancien président de la section ARCEA Miramas et Jean-Pierre Ligneau, président de la nouvelle section ARCEA Marcoule, tous les deux membres du Bureau étaient présents. La partie « statutaire » de la réunion a été suivie de plusieurs exposés sur les activités et évolutions récentes des autres partenaires nucléaires du voisinage. Ainsi, Nathalie Bonnefoy a présenté la nouvelle structure ORANO qui prend la suite d'AREVA sur le cycle du combustible. De même pour le Centre CEA de Marcoule, Cédric Garnier a souligné l'importance du protocole d'accord usiné de retraitement du combustible signé pour la réalisation d'une très bons résultats au Japon du pilote de Fukushima mis au point par le CEA. Ces activités techniques ont été complétés par une présentation et un débat sur le devenir de la mutuelle d'AREVA suite à la redistribution de ses activités dans d'autres sociétés. L'Assemblée Annuelle a été suivie d'un déjeuner convivial qui rassemblait plus de 200 personnes. ©



Centre social du Roussillonnais

• **La seconde AG, celle de l'ARCEA-Bretagne**, a eu lieu le 15/02 à l'hôtel du lac à Huelgoat (Finistère). Présidée par René Morin, assisté d'Auguste Trolez, Trésorier, la réunion a été suivie comme chaque année par une assistance relativement nombreuse puisque près de 45% des adhérents étaient présents. Après la partie « statutaire » de l'AG et les présentations du Bureau National de l'ARCEA, René Morin a renouvelé son appel auprès des adhérents pour un renfort du Bureau de la Section, qui est limité actuellement à deux personnes. Il a présenté ensuite le programme des activités touristiques et culturelles prévues pour l'année à venir, auxquelles participent régulièrement les adhérents.

• **La troisième AG, de l'ARCEA-Valduc**, s'est tenue le 23/02 à Quétigny près de Dijon sous la présidence de Claude Moussin. A cette occasion, François Bugaut, Directeur du CEA-Valduc, y a présenté comme chaque année les projets en cours au CEA ainsi que les actions régionales de son Etablissement avec ses partenaires universitaires et industriels de Bourgogne. Au-delà de la partie statutaire de l'Assemblée annuelle, les bilans des différentes Commissions de l'ARCEA-Valduc ont été présentés, témoignant une fois de plus du dynamisme de la Section. Ce dynamisme a été souligné également en matière de recrutement de nouveaux adhérents. Le site internet de l'ARCEA Valduc créé récemment, a été présenté par Richard Dormeval, qui est également délégué régional de l'UFR. Le délégué régional de la FNAR, Guy Quesseveur, était présent ainsi que Jean-Marie Piller, Président de l'association ARM 21* et représentant de l'UFR au CDCA de la Côte d'Or avec Claude Moussin. L'AG a été suivie d'un déjeuner convivial de 120 personnes, pris sur place.

Gérard Lucas

ARCEA : Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

ARM 21 : Association des Retraités Militaires de la Côte d'Or, membre de l'UFR dans la branche « Fonction Publique »



© Aubouquetdesdames.fr

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg ▪ 83/87 avenue d'Italie ▪ 75013 PARIS



© Cheznous1.rssing.com

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ
le 05 AVRIL 2018**



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La pression mise par la CFR sur les dossiers sensibles tels que la hausse de la CSG et la réforme des retraites lui vaut d'être très présente, d'une part, dans les médias pour exprimer la colère des retraités (cf. communiqué de presse en annexe 1), d'autre part, d'avoir été reçue rapidement par le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites ; s'il en est encore besoin, tout ceci démontre le bien fondé des positions et revendications exprimées par la CFR et sa persévérance constructive dans les actions conduites en faveur des retraités qu'elle représente.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 15 janvier 2018

Les actions CFR auprès des Parlementaires : M. Bournazel, député de Paris s'est déclaré favorable aux actions de la CFR qui lui ont été présentées ; il a aussi été rappelé à M. Aubry, Directeur de cabinet de M. Larcher les sujets de préoccupation des retraités.

Présidence de la République : Le projet de lettre à M. Macron est approuvé et lui a été expédié le 16 janvier (voir document en annexe 2).

Système universel de retraite : Le document établi sous forme de note de synthèse est approuvé (voir document en annexe 3) ; le Bureau adopte la mise en place d'un « groupe technique » pour réagir rapidement aux positions gouvernementales qui ne manqueront pas de s'exprimer ; des simulations de situation seront faites au moyen du logiciel Fnaropa dédié.

Rappel assemblée générale ordinaire 2018 : Elle se tiendra au Studio Raspail à Paris le 28 mars à 14 h.

Définition des priorités d'actions du réseau pour 2018 : Les Délégués CFR retiendront pour leurs contacts auprès des élus :

- les mesures compensatoires à la CSG toujours non satisfaites (cf. lettre au Président de la République),
- la reconnaissance officielle de la CFR,
- le suivi de la réforme de la retraite universelle et l'information des décideurs publics sur le sujet au moyen de la note de synthèse (cf. ci-dessus).

Grève du 30 janvier des personnels des maisons de retraite : Il est décidé de ne pas se joindre au mouvement organisé par les responsables des maisons.

Commission « Retraite »

Dans sa séance du 18 janvier, la commission a traité de la préparation de la rencontre du 18 janvier avec M. Delevoye, Haut Commissaire à la Réforme des Retraites – HCRR en conformité avec les dispositions arrêtées par le Bureau (cf. ci-dessus). L'absence de réponse de M. Darmanin aux mesures compensatoires à la hausse de la CSG a été déplorée et la lettre de relance à M. Macron évoquée. Un groupe chargé de rédiger une proposition de note demandée par le Bureau sur le thème des différentes formes d'apport des retraités à la Société a été constitué. Il a été convenu que les travaux 2018 de la commission seront largement consacrés à la coopération avec la cellule de M. Delevoye (voir ci-dessous). Le suivi de l'obtention de mesures compensatoires à la hausse de la CSG sera assuré, notamment et consécutivement à la suite d'un contact pris sur le sujet avec un député de Paris désigné au COR et membre de la commission des finances.

Commission « Santé »

La séance du 31 janvier a été consacrée :

- au suivi des décisions relatives à la complémentaire santé : une relance sera faite à la Ministre des Solidarités et de la Santé qui n'a pas donné suite aux deux lettres adressées sur l'ACS et la loi Evin,
- à la validation du rapport d'activité 2017 qui sera présenté à l'AG du 28 mars prochain,
- à la mise au point relative à l'organisation d'un colloque pour fin 2018 sur les thèmes du reste à charge et de la complémentaire santé destiné à exprimer les positions de la CFR et des revendications en faveur des retraités,
- aux difficultés de désignation des représentants des usagers au titre de personnes âgées dans les régions (CRSA et CDCA) qui feront l'objet d'un courrier à la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- aux questions d'actualité relatives, notamment, au RAC zéro en optique, dentaire et audioprothèse et au plan de lutte contre les déserts médicaux.

Rencontre du 18 janvier avec le Haut Commissaire chargé de la Réforme des Retraites - HCRR

Cette rencontre, demandée par la CFR, a permis à P. Erbs et F. Bellanger de développer tous les principes qui doivent, selon elle, fonder un régime universel de retraite. M. J.P. Delevoye leur a fait part de son accord et souhaité que la CFR participe à la consultation citoyenne qu'il organisera prochainement et a invité à prendre contact avec les membres de son équipe. Une réelle collaboration devrait donc se mettre en place ; elle confère à la CFR toute la place qui lui revient dans l'élaboration de ce projet - justifié et équitable pour tous - qu'elle promeut depuis de très nombreuses années avec beaucoup de ténacité.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





Confédération Française des Retraités

Communiqué de presse n°131
Paris, le 10 février 2018

La colère des retraités

Les 16 millions de retraités ne sont pas des va-t-en-guerre et connaissent l'état des finances du pays

- Ils approuvent l'élargissement du financement de la protection sociale sur une base plus large comme Michel Rocard l'avait initié avec la création de la CSG.
- Ils comprennent le souci des pouvoirs publics d'améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes.
- Ils approuvent l'intention du Président de bâtir un nouveau régime de retraite, applicable à tous, comme la CFR le demande depuis de nombreuses années.

Mais ils refusent d'être discriminés et traités comme des citoyens de seconde zone

- Ils ne comprennent pas pourquoi la majorité d'entre eux devraient être les seuls à devoir acquitter une cotisation maladie spécifique alors qu'elle est supprimée pour les autres et que le coût final de leur complémentaire santé est trois fois plus élevé que pour les actifs.
- Ils ne comprennent pas pourquoi, alors que pouvoir d'achat du reste de la population est amélioré ou au minimum maintenu, l'augmentation du taux de la CSG se traduit pour la majorité d'entre eux par une amputation de leur pouvoir d'achat.
- Ils rappellent que pour eux, ces amputations, s'additionnent depuis des années sans espoir de « retour à meilleure fortune ». **Pour eux, l'amputation est définitive et cumulative.**

La Confédération Française des Retraités rappelle les revendications de son 1,5 million d'adhérents.

- **Supprimer la cotisation maladie** sur les retraites complémentaires des anciens salariés comme elle l'a été pour les actifs.
- Permettre aux retraités de **déduire de leur revenu imposable leur cotisation de complémentaire santé** comme cela est permis aux actifs.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités



Confédération Française des Retraités

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Paris, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la République,

Nous nous étions adressés à vous le 15 juin dernier pour faire entendre la voix des retraités au sujet des modalités de l'augmentation de la CSG.

Nos demandes ne tendaient pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable.

Nous suggérons que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés.

Vous nous aviez fait répondre par votre Chef de Cabinet que le sujet était traité par M. Darmanin à qui vous faisiez suivre notre courrier. Nous lui avons donc écrit pour développer nos arguments. Sans réponse de sa part nous lui avons adressé une lettre de rappel qui a connu le même sort que la précédente.

À défaut de réponses des membres du Gouvernement, nous avons sollicité les Parlementaires et notamment la Commission des Affaires sociales puis la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale sans succès alors même que depuis des années la Confédération Française des Retraités était invitée pour une audition au moment de l'examen du PLFSS.

Les retraités sont choqués par cette accumulation de fautes et le dédain dans lequel ils ont été tenus.

Ce serait une erreur de penser qu'ils vont se résigner au mauvais sort qui leur a été réservé. Ils ne cesseront pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui leur semblent justes.

En espérant que la voix de 16 millions de retraités sera enfin entendue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pierre Erbs
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement - Fédération Nationale Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



La Réforme des retraites

Les grands principes défendus par la CFR

La situation actuelle du système des retraites en France, dans sa diversité et ses inégalités, conduit à une nécessaire remise en cause. En effet comment justifier les différences de traitement entre catégories professionnelles qu'il s'agisse des modalités de calcul et de revalorisation des pensions, de l'âge du départ en retraite ou des conditions d'attribution des retraites de réversion ?

Depuis plusieurs années la CFR préconise la mise en place d'un régime universel de retraite. Elle ne peut donc que se réjouir de voir le gouvernement actuel s'engager dans une réforme qui vise à donner à tous des droits identiques pour un même montant de cotisations.

Le nouveau système qui sera mis en place au terme des réflexions qui s'engagent aujourd'hui devra répondre selon la CFR aux principes suivants.

Le maintien d'un financement par répartition comme ciment de la société française.

La CFR est fondamentalement attachée à la répartition qui scelle le contrat entre les générations et qui garantit la pérennité du système de retraite.

Successivement, chaque génération est appelée à financer le système de retraite puis à en bénéficier. Chaque génération sait que son effort sera poursuivi par la génération suivante et qu'elle pourra à son tour compter sur un système durable. C'est un message à adresser aujourd'hui aux jeunes générations qui doutent de la pérennité du système actuel.

La répartition doit concerner l'essentiel des pensions versées en France.

C'est pourquoi la CFR souhaite que le nouveau système soit applicable à toutes les rémunérations jusqu'à 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale. Ceci n'exclut pas le recours à d'autres formules contractuelles en plus ou au-delà du régime universel.

Un régime universel qui concrétise les principes d'équité et de solidarité qui sont au cœur du système français de sécurité sociale :

Équité : le système de retraite doit concerner toutes les générations, toutes les professions et tous les statuts.

La diversité actuelle des régimes, avec chacun des règles de gestion différentes - niveau des cotisations, mode de calcul de la pension, âge de la retraite - produit des différences entre les retraités qui sont regardées par certains comme une simple application de la règle les concernant et par les autres comme autant d'injustices inacceptables.

Solidarité : un régime contributif - les mêmes prestations pour les mêmes cotisations - qui n'exclut pas la solidarité.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales

Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale

Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

C'est tout d'abord la question du niveau minimum des pensions. Les retraités les plus modestes doivent pouvoir compter sur un effort particulier de solidarité national au-delà de leur propre effort. Les victimes d'accidents de la vie, maladie, invalidité, chômage, qui ne peuvent cotiser au titre de leur travail devront bénéficier de cotisations versées à leur compte par la même solidarité nationale.

Il devra en être de même pour les arrêts de travail dus à la maternité. Le régime de l'Allocation Vieillesse de Parents au Foyer qui ne valide actuellement des cotisations qu'au niveau du régime de la Sécurité Sociale devrait couvrir l'ensemble du Régime Universel et cesser d'être soumis à un plafond de ressources.

Quant aux pensions de réversion, celles-ci pourraient être versées par le nouveau régime comme elles le sont déjà dans les régimes actuels, mais selon des règles identiques pour tous.

Un système lisible et stable.

La CFR préconise un système par points comme celui existant aujourd'hui pour l'ARRCO et l'AGIRC. Il permet de connaître facilement les droits qui ont été acquis.

La stabilité du système nécessite sans doute la création d'un fonds de régulation permettant de gérer équitablement les périodes de moindre croissance afin de rassurer et de conforter le principe de répartition.

Un âge et un niveau de retraite fonction d'un choix individuel.

Un système par points doit permettre à chacun de décider librement, en fonction de choix personnels, de son âge de départ à la retraite. C'est cet âge qui déterminera, en fonction de l'espérance de vie de la classe d'âge à laquelle appartient le futur retraité, le niveau de la pension. Un tel système permettra de sortir de la problématique actuelle de l'âge de la retraite : plutôt que de fixer par la loi un âge applicable à tous, il semble préférable de laisser à chacun la possibilité d'arbitrer entre âge de départ et niveau de revenus.

Il semble cependant indispensable de limiter cette latitude et de fixer un âge minimum de départ en retraite, par exemple 62 ans.

Une gouvernance à rénover

La remise en ordre de notre système de retraite va susciter des résistances tenant à la fois à la défense de situations acquises et à la complexité des problèmes à traiter.

Un grand effort pédagogique sera à mener. La CFR entend y participer.

Au-delà, la CFR qui regroupe d'anciens salariés du secteur privé comme du secteur public et d'anciens professionnels non-salariés, revendique de participer à la gouvernance du nouveau régime qui sera mis en place.